

AR PREFECTURE

006-518732755-20150630-15_01-DE
Reçu le 03/07/2015

REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable

Exercice 2014

5 communes

Cabris - Le Tignet - Peymeinade - Spéracèdes -
Saint-Cézaire-sur-Siagne

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau (Données d'octobre à octobre).....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes (Données d'octobre à octobre)	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	6
1.6.2.	Production (Données d'octobre à octobre)	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : EPIC
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : CABRIS, LE TIGNET, PEYMEINADE, SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE, SPERACEDES
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation : 17/12/13 Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 16/09/14 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui Non



- Le service est exploité en **régie**
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie

Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 455 habitants au 31/12/2014 (17 942 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 530 abonnés au 31/12/2014 (8 453 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014 [AB1]	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014 (Equip. Publics)	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014 [AB2]	Variation en %
CABRIS	942	923	22	945	0.32
LE TIGNET	1 492	1 481	21	1 502	0.67
PEYMEINADE	3 253	3 245	38	3 283	0.92
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	1 992	1 996	24	2 020	1.41
SPERACEDES	774	766	14	780	0.78
Total	8 453	8 411	119	8 530	0.91

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **38.29** abonnés/km au 31/12/2014 (38.13 abonnés/km au 31/12/2013). (AB2/L).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2.28** habitants/abonné au 31/12/2014 (2.12 habitants/abonné au 31/12/2013).(Pop.DGF/AB2).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 224.5* m³/abonné au 31/12/2014. (215.5* m³/abonné au 31/12/2013).

*Utilisation des volumes comptabilisés pour ce calcul (V7).

	Peymeinade	Cabris	Spéracèdes	Le Tignet	St-Cézaire	Total 5 communes	St-Vallier	TOTAL 6 communes
Population légale 2012 (réf. INSEE – permanente et saisonnière)	8 141	1 442	1 317	3 302	3 854	18 056	3 582	21 638
Population légale 2014 (réf. DGF (permanente et saisonnière))	8 582	1 626	1 524	3 456	4 267	19 455	3 969	23 424
Abonnés eau domestique 2014 (rappel)	3 245	923	766	1 481	1 996	8 411	1 497	9 908
Foyers desservis en eau	Pas de détail					9 910*	1 904	11 814
Abonnés Assainissement EU 2014	2 431	556	530	779	776	5 072	1 046	6 118
Foyers desservis en Assainissement	Pas de détail					6 582*	1 342	7 924

*Connaissance du nombre de logements affectés à chaque abonnement. Ex : Copropriété.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau (Données d'octobre à octobre)



Le service public d'eau potable prélève 2 452 070 m³ pour l'exercice 2014 (2 466 625 m³ pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m³ [V0]	Variation en %
La Pare	Souterraine	60 l/s	2 202 483	2 299 257	4,4
Le Rousset	Surface	100 l/s	263 440	69 263	-73,7*
Les Jacourets	Surface	70 l/s	702	83 550	99,2*
Total			2 466 625	2 452 070	-0.59

*Les fortes variations de volumes prélevés entre 2013 et 2014 s'expliquent par des travaux réalisés sur le canal EDF qui a été mis en chômage entre le 05/03/14 et 01/08/14. Cette fermeture a mis en arrêt l'usine du Rousset. Les besoins en eau ont été assurés par l'usine des Jacourets.

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 93,8%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes (Données d'octobre à octobre)

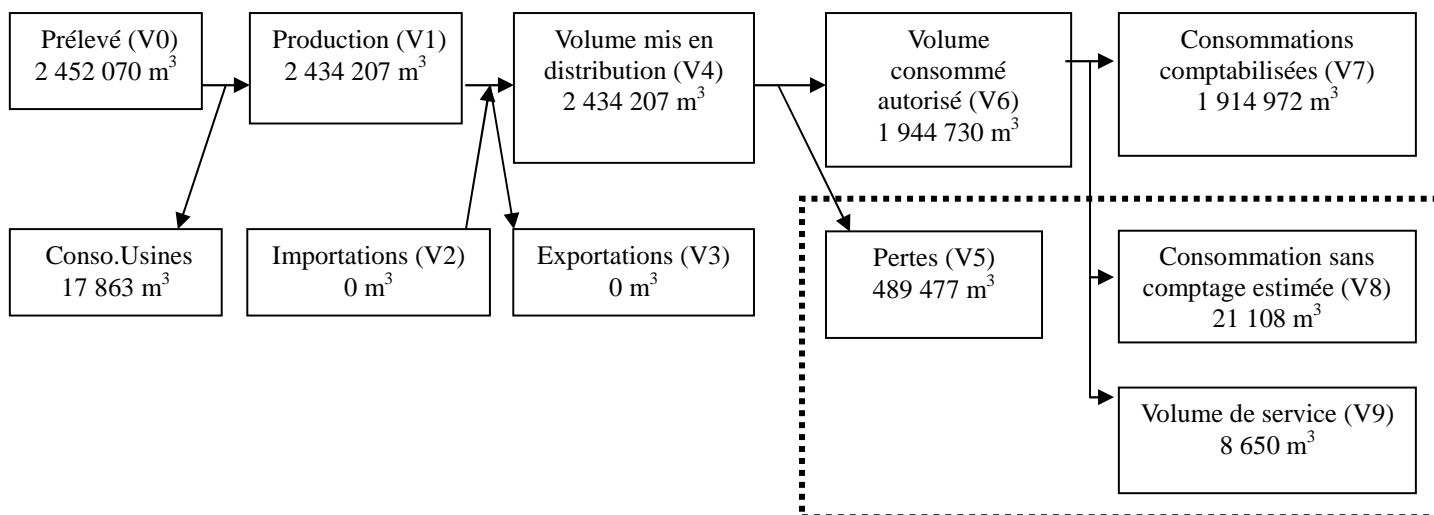


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Observations
Lyonnaise-Des-Eaux	0	83 550	Achat suite aux travaux sur canal EDF. Voir paragraphe précédent.
Total	0	83 550	-

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



1.6.2. Production (Données d'octobre à octobre)



Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Camp Long	Filtration (bicouche sable/anthracite) avec ou sans floculation + Désinfection chlore gazeux
Les Jacourets	Filtration (monocouche) avec ou sans floculation + Désinfection chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

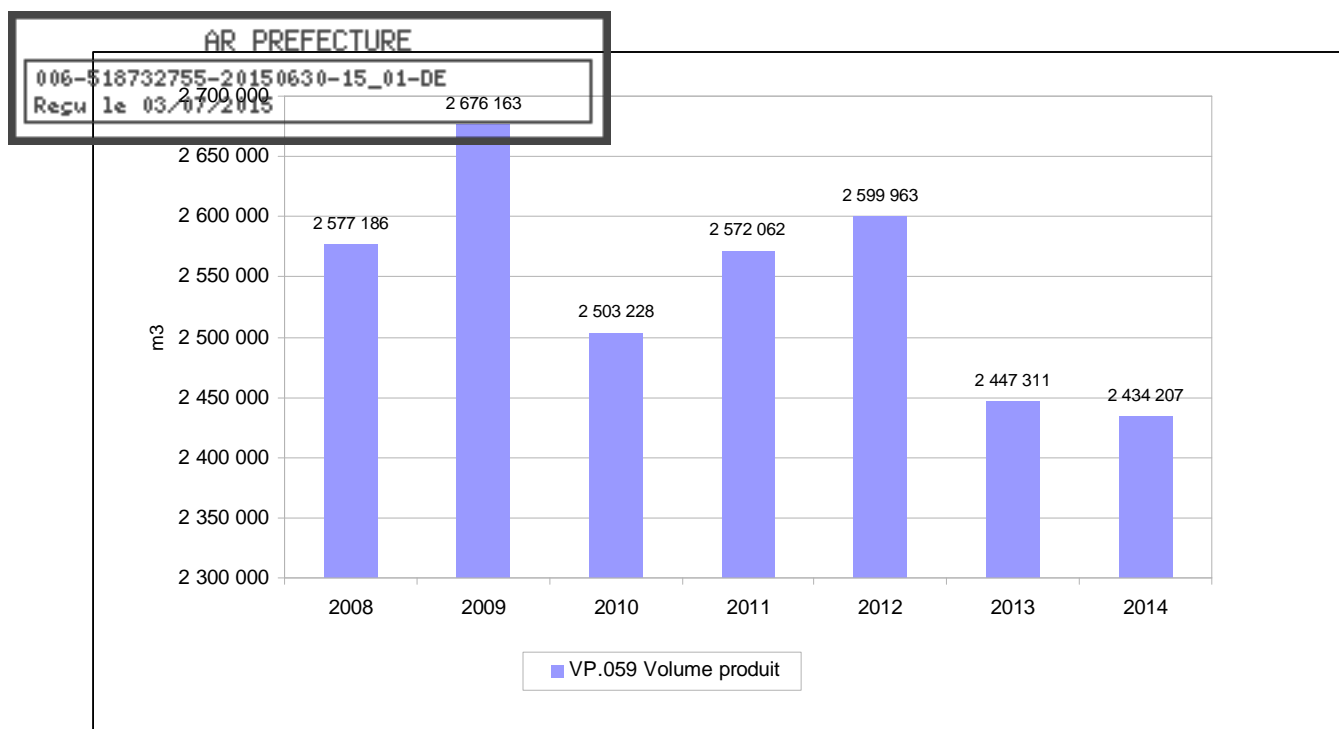
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
La Pare *	2 447 284	2 360 292	-3.55	40%
Le Rousset *				100%
Les Jacourets**	27	73 915	-	-
Total du volume produit (V1)	2 447 311	2 434 207	-0.54	

(*) Les sources de la Pare et le Rousset alimentent l'usine de Camp Long. Il n'est pas possible de distinguer la production spécifique de chaque ressource.

(**) Les fortes variations de volumes prélevés entre 2013 et 2014 s'expliquent par des travaux réalisés sur le canal EDF qui a été mis en chômage entre le 05/03/14 et 01/08/14. Cette fermeture a mis en arrêt l'usine du Rousset. Les besoins en eau ont été assurés par l'usine des Jacourets.

Rappel des derniers volumes produits (VP. 059):

	Volumes produits (m3/an)
2008	2 577 186
2009	2 676 163
2010	2 503 228
2011	2 572 062
2012	2 599 963
2013	2 447 311
2014	2 434 207



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Sans objet				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	—	—	—%	—

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

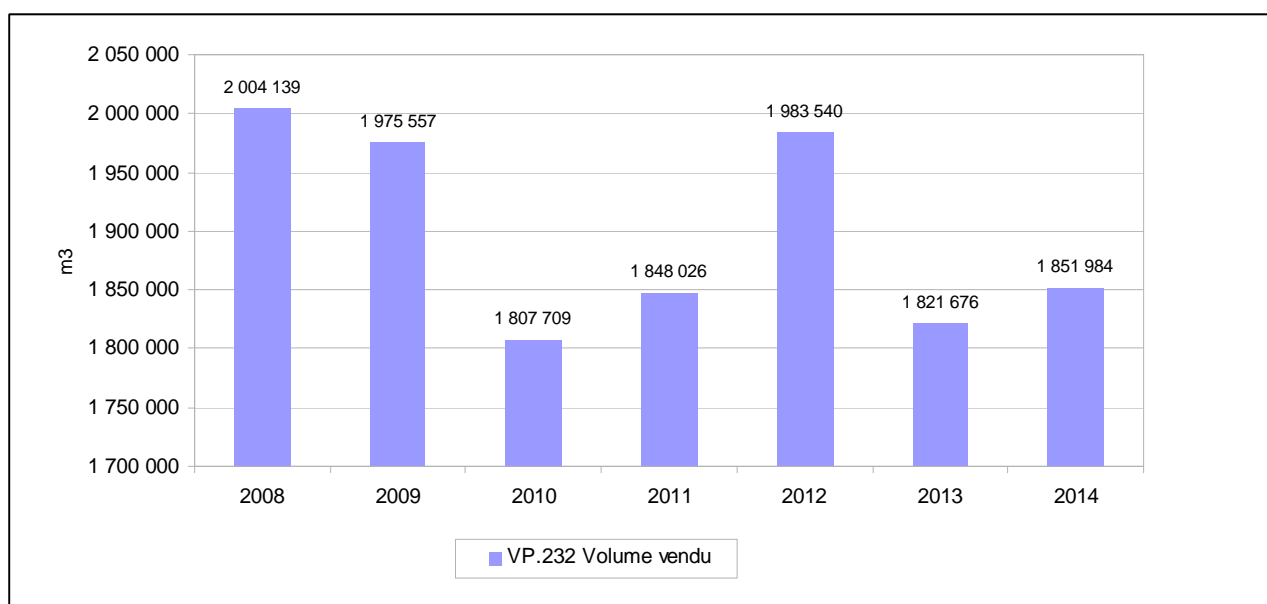


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés	1 821 676	1 851 984	1.7

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Rappel des derniers volumes vendus (VP. 232) :

	Volumes vendus (m3/an)
2008	2 004 139
2009	1 975 557
2010	1 807 709
2011	1 848 026
2012	1 983 540
2013	1 821 676
2014	1 851 984



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	19 640	21 108	7.5
Volume de service (V9)	6550	8 650	32.1

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 877 304	1 944 730	3.6

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 222,8 kilomètres au 31/12/2014 (221.7 kms au 31/12/2013).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0 € au 01/01/2014
	0 € au 01/01/2015

La régie n'applique pas de frais d'accès au service.

Tarifs		Au 01/01/2014 (Tarif applicable au 01/05/2013)	Au 01/01/2015 (Tarif applicable au 01/05/2014)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	61.20 €	61.20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1.14 €/m ³	1.14 €/m ³
	Au-delà de 120 m ³	1.14 €/m ³	1.14 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.07 €/m ³	0.07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.28 €/m ³	0.28 €/m ³
	VNF Prélèvement	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

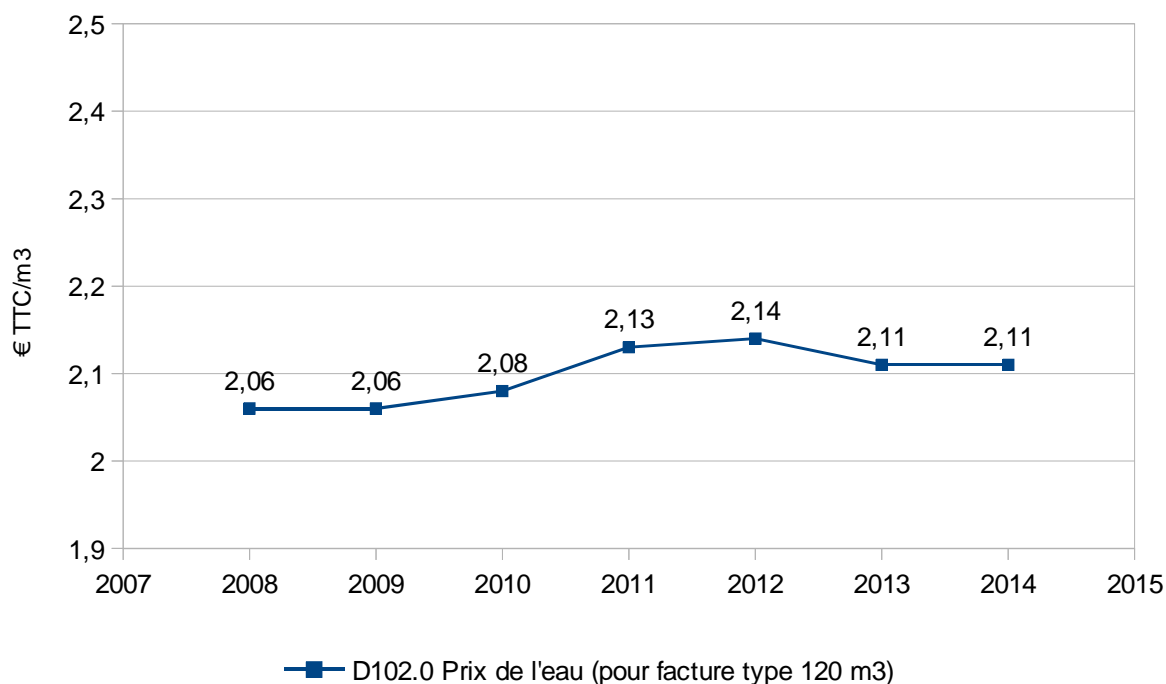
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/03/13 effective à compter du 01/05/13 fixant les tarifs du service d'eau potable

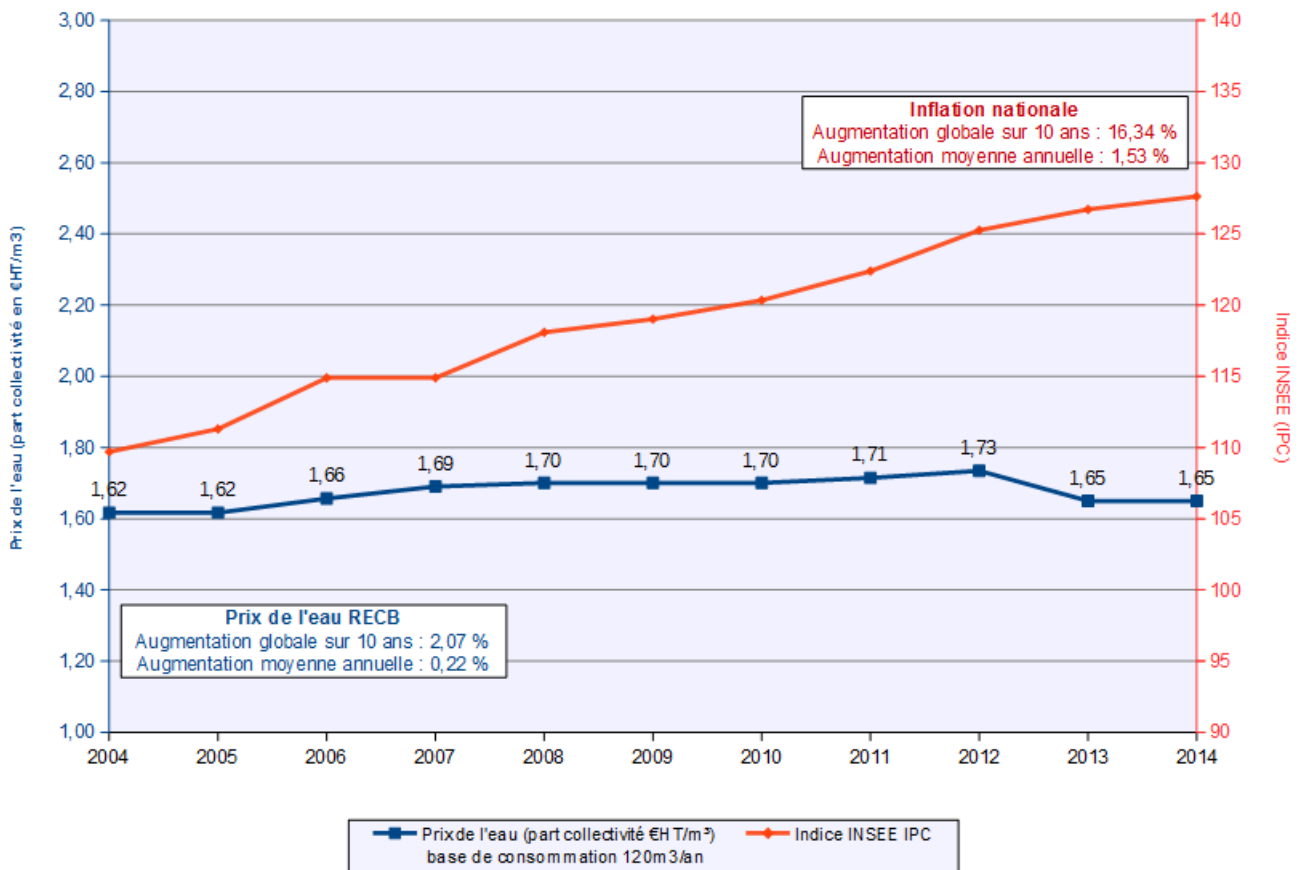
Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité €HT			
Part fixe annuelle	61.20	61.20	0%
Part proportionnelle	136.80	136.80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198.00	198.00	0%
Taxes et redevances €HT			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.40	8.40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33.60	33.60	0%
VNF Prélèvement :	0.00	0.00	0%
TVA	13.20	13.20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55.20	55.20	0%
Total €HT	253.20	253.20	0%
Prix € TTC au m³	2.11	2.11	0%

Evolution du prix de l'eau RECB (en €TTC/m³ pour la facture type de 120 m³)

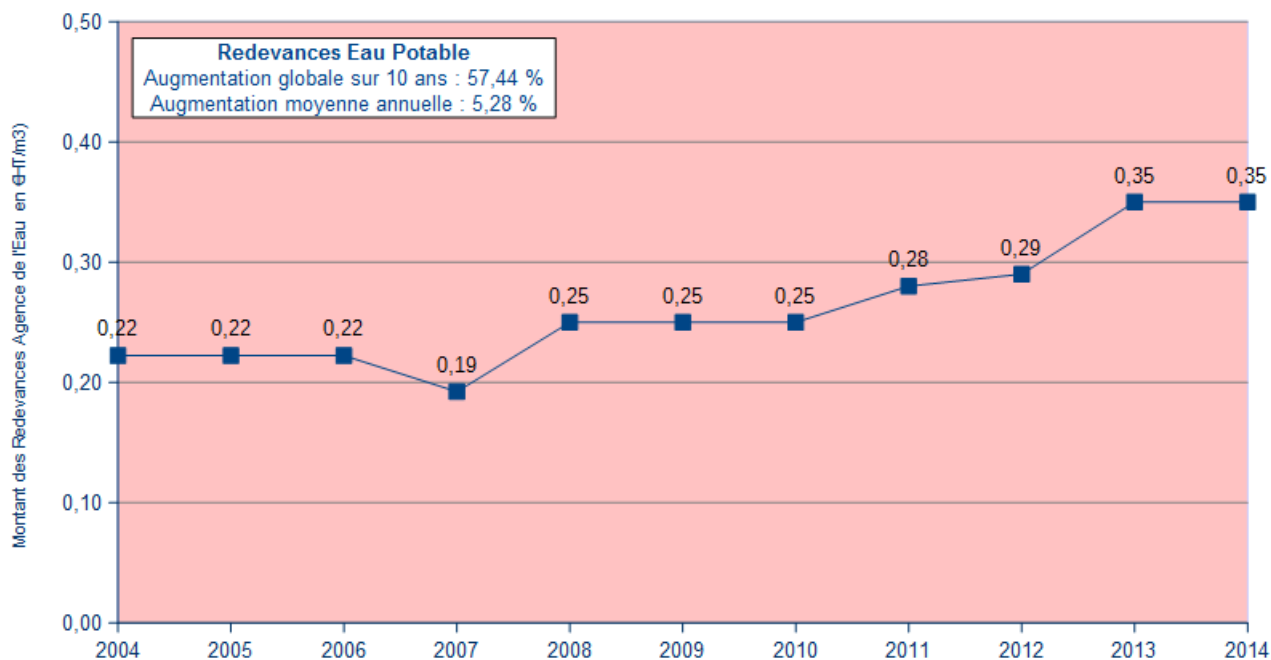


006_518732755_20150630_15_01_DF
 Evolution du prix de l'eau RECB/ Inflation nationale (Part Collectivité, hors redevances en €HT/m³ pour la facture type de 120 m³)



En 10 ans, le prix de l'eau de la RECB (part collectivité, hors redevance) a augmenté de près de 2,1 % soit une augmentation moyenne de **0,2 % par an**.

Sur la même période, l'inflation au niveau national a connu une progression de près de 16%.

Evolution du montant des redevances Agence de l'Eau (en €HT/m³ pour la facture type de 120 m³)

En 10 ans, le montant des redevances Agence de l'Eau a augmenté de plus de 57 % soit une augmentation moyenne de **5,2 % par an**.

Relève :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pas de changement de tarif.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

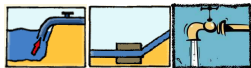
Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers*	2 582 000 €	2 598 000 €	0,6
<i>dont abonnements</i>	537 000 €	557 000 €	3,6
Régularisations des ventes d'eau (+/-) dégrèvement	-98 000 €	-56 800 €	-42
Total recettes de vente d'eau	2 484 000 €	2 541 200 €	2,3
Recettes liées aux travaux	175 000 €	114 000 €	-34,9
Total des recettes	2 659 000 €	2 655 200 €	-0,1

*Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'eau émises pour l'année. Part RECB uniquement. Il ne s'agit pas des encaissements effectivement réalisés au 31/12/2014.

Recettes globales : Total des recettes de **vente d'eau** au 31/12/2014 : **2 541 200 €** (2 484 000 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses sur eaux distribuées	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	57	0	66	1*
Paramètres physico-chimiques	57	0	66	1**

*Le 24/09/14 sortie du réservoir Camp Long. Problème sur système de chloration, dépassement en Escherichia coli,

**Le 25/07/14 WC publics Le Tignet. T°>25.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	97%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

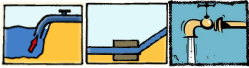
· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

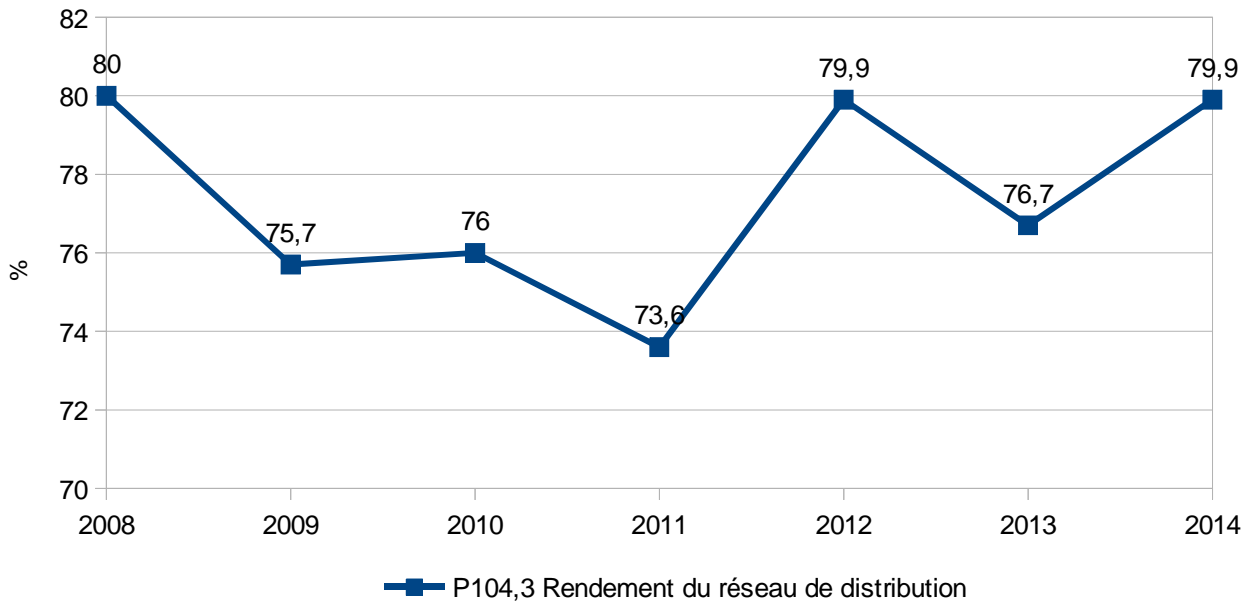
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	76.7 %	79.9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	23.6	23.9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75.6 %	78.7 %



3.3.2.

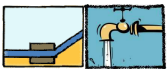
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6.4 m³/j/km (7.4 en 2013).

3.3.3.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 6 m³/j/km (7.1 en 2013).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	2.93	1.68	0.60	2.27	1.48

Au cours des 5 dernières années, 8.96 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.8% (0.8 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est : 42,3%

-100 % sur Le Rousset,

-20% sur La Pare [dans l'attente de la nomination de l'hydrogéologue agréé].

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	8 574	8 545
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	68	39
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	64	25
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.80%	0.46%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.75%	0.29%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers en €HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 292 000	663 000
Montants des subventions en €	308 000	196 600*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

*Bureaux

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 442 331	3 148 433
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	292 329
	en intérêts	135 734

Durée d'extinction de la dette : 4 ans et 10 mois.

4.4. Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 1 342 905 € (1 250 000 € en 2013).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 942	19 455
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.11	2.11
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76.7 %	79.9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7.4	6.4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7.1	6.0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.8 %	0.8 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	42.3 %	42.3 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0